

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par  
M. Verchère et M. Fenech

-----  
**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant que les CCAS seront les seuls lieux de proximité avec la population et qu'il convient dans cette future métropole de maintenir la proximité, il ne parait pas souhaitable d'enlever aux communes leurs centres communaux d'actions sociales.